



## **AQUISITIONS ELIGIBLES LOI MALRAUX**

RÉNOVALOR 1 a acquis un immeuble à Saumur de 350m<sup>2</sup>

## **MODALITES DE SOUSCRIPTION DE LA 1ÈRE AUGMENTATION DE CAPITAL**

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions de l'article 6 titre 2 des statuts, la société de gestion a décidé l'ouverture d'une première augmentation de capital par appel public à l'épargne afin de porter le capital social de 1 500 000 euros à 11 500 000 euros.

Date d'ouverture de l'augmentation de capital : 14 décembre 2005  
Date de clôture de l'augmentation de capital : 30 novembre 2006

|  |                |
|--|----------------|
| Valeur nominale de la part                         | 4 000 €        |
| Prime d'émission de la part                        | 1 000 €        |
| <u>Prix de souscription immédiatement exigible</u> | <u>5 000 €</u> |

Minimum de souscription : 10 parts lors de la première souscription aucun minimum ensuite.

Minimum de détention : En cas de cession partielle le vendeur doit conserver un minimum de 10 parts

Date d'entrée en jouissance des parts : Les parts souscrites porteront jouissance au premier jour du mois suivant la souscription accompagnée du versement du prix.

La SCPI réglera directement à la gérance une commission de souscription de 537,50 € hors taxes par part (642,85 TTC).

### **INTER GESTION**

#### **SOCIETE DE GESTION**

**Agrément COB n°SCPI 95-09 du 14 février 1995**

**33 Av de l'opéra - 75002 PARIS**

**Tel : 01.43.12.52.52 - Fax : 01.43.12.52.53**

Le document d'information prévu par l'article L.412-1 du Code Monétaire et Financier a reçu le visa SCPI n° 05-37 du 2 décembre 2005.  
Celui-ci est disponible auprès de la Société de gestion